



Dossier # : 1227665003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2021

Il est recommandé,
de prendre connaissance du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2021.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-05-10 12:52

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1227665003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2021

CONTENU

CONTEXTE

Le comité d'audit de la Ville de Montréal a pour mission de conseiller les diverses instances de la Ville en matière d'audit, notamment quant aux rapports d'audit, aux états financiers, aux prévisions budgétaires et au plan annuel d'audit de la Vérificatrice générale. Le comité agit également comme intermédiaire entre le conseil municipal, le conseil d'agglomération et la Vérificatrice générale afin de s'assurer que cette dernière puisse accomplir ses mandats adéquatement et soit informée des préoccupations des Conseils. Le Comité s'assure aussi du suivi de la mise en œuvre des plans d'action en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale, de l'auditeur externe et du contrôleur général.

La Charte du comité prévoit à l'art. 20 (1er paragraphe, 4e, 5e et 7e alinéas) que le comité d'audit examine les états financiers et les documents complémentaires pertinents avec la direction, le vérificateur général et l'auditeur externe en vue de déterminer que les états financiers sont complets, donnent une image fidèle et que les informations présentées sont claires et transparentes et fait rapport aux conseils de son travail effectué et de ses commentaires à cet égard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0149 - 24 mars 2022 - Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021

CG22 0140 - 24 février 2022 - Nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

CG21 0753 - 23 décembre 2021 - Nommer messieurs François Limoges et Benoit Dorais ainsi que madame Nathalie Goulet au sein du Comité de vérification de l'agglomération, ainsi que madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville et monsieur Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

CG21 0240 - 20 mai 2021 - Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020

DESCRIPTION

Prendre connaissance du travail effectué par le comité et de ses commentaires concernant le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

JUSTIFICATION

Respect des exigences de la Loi sur les cités et villes (article 117.17) et de la Charte du comité d'audit (art. 20)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 11 mai 2022
Conseil municipal : 16 mai 2022
Conseil d'agglomération : 19 mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic LAPOINTE
Chargé de dossiers ou missions

Tél : 514 923-2036

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-10

Isabelle A GAUTHIER
Cheffe du bureau du directeur général

Tél : 438-998-5260

Télécop. :

RAPPORT AUX CONSEILS SUR L'EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS ET LES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Suite à la rencontre du comité d'audit en date du 5 mai 2022- présentation des auditeurs externes et du BVG du rapport d'audit des États financiers de la ville :

- Le comité d'audit se dit satisfait des informations et explications reçues de la part des auditeurs externes, du BVG et du service des finances.
- Le rapport d'audit est conforme aux attentes et les auditeurs sont confortables avec une opinion favorable. Les normes comptables sont respectées dans le cadre de l'exercice 2021.
- Le comité s'est assuré de l'indépendance du vérificateur général et de l'auditeur externe conformément aux normes à cet égard.

Toutefois, le comité aimerait apporter à l'attention des conseils certains éléments importants pour la continuité des affaires de la ville et qui seront l'objet de suivis rapprochés du comité :

- Pénurie de main-d'œuvre et d'expertise : la ville fait face présentement à un grave problème de relève dans les postes clés notamment aux services des finances. Les personnes détenant l'expertise partiront à la retraite dans les deux prochaines années. L'expertise pointue en matière de finance municipale est rare et les équipes qui prendront la relève de ces départs n'ont pas encore atteint la maturité voulue pour pallier cette expertise;
- Ce manque d'expertise a causé un retard dans la complétion de l'audit des états-financiers.

Recommandation :

- Un important travail de transfert de connaissances et d'identification de la relève doit être mis en place dans les pratiques de la ville car plus d'un secteur est exposé présentement à ce risque qui pourrait fragiliser les opérations de la ville.

Autres éléments :

- Coûts et subventions liées à la pandémie;
- Dette et cadre financier qui demeure en suivi continue afin de rencontrer que les prévisions de retour à la normale du ratio soit rencontré.

Lisa Baillargeon Ph.D., MBA, CPA, CMA, IAS.A.
Présidente du comité d'audit
Ville de Montréal